# Départ à la retraite des salariés dans les métiers pénibles : «Chaque mois de travail supplémentaire compte»

La réforme des retraites, dévoilée mardi, va pénaliser en particulier les travailleurs modestes ayant commencé tôt leur carrière, qui sont aussi les plus touchés par la pénibilité du travail. Qui dit durée du travail allongée signifie aussi dégradation de leur santé et espérance de vie.

Les ouvriers du bâtiment font partie des plus touchés par la pénibilité du travail. (Stéphane Lagoutte/Myop pour Libération)

par [Apolline Le Romanser](https://www.liberation.fr/auteur/apolline-le-romanser/)

L’annonce était attendue depuis trois mois : la Première ministre a présenté mardi la [nouvelle réforme des retraites](https://www.liberation.fr/economie/social/age-de-depart-duree-de-cotisation-penibilite-ce-que-contient-la-reforme-des-retraites-20230110_B3A3J4YZORC55MQXBG6DVL22XE/) de son gouvernement. Parmi les mesures phares se trouve [le décalage, progressif, de l’âge de départ à la retraite](https://www.liberation.fr/politique/retraite-a-64-ans-borne-sort-lage-de-guerre-20230110_6XWHOGD3WBBZ3FTBKR5PEHMDA4/) jusqu’à 64 ans. Les plus affectés seront ceux qui ont commencé leur carrière tôt – avant 22 ans – et n’ont cessé de travailler depuis. Et ils sont, souvent, les salariés modestes les plus touchés par la pénibilité du travail.

Alain Carré, vice-président de l’association Santé et médecine du travail, a été médecin du travail pendant plus de trente ans et est maintenant responsable de suivi post-professionnel. Militant assumé pour la santé des travailleurs, il rappelle les risques d’un recul du départ à la retraite et les conséquences physiques sur les salariés subissant des conditions d’exercice éprouvantes pour leur corps.

**Selon vous, la réforme présentée mardi prend-elle suffisamment en compte la santé des travailleurs ?**

Absolument pas. Il y a même une certaine hypocrisie : la réforme va conduire à augmenter l’âge de départ à la retraite, sans vraiment [tenir compte de la pénibilité du travail](https://www.liberation.fr/economie/social/penibilite-au-travail-le-patronat-joue-sur-les-maux-20221127_UBX3Y446WNG6VJ2ZYYFU5B6MLY/). Dans les mesures annoncées par la Première ministre, la pénibilité est présente avec le maintien du compte de prévention et son système à points, mais il est aujourd’hui très limité, la [Cour des comptes](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-politiques-publiques-de-prevention-en-sante-au-travail-dans-les-entreprises) l’a récemment montré. Les critères présents au lancement de ce dispositif ont été progressivement éradiqués et sont aujourd’hui [très inférieurs à ce qu’ils étaient au départ](https://www.liberation.fr/france/2018/08/08/tarik-chakor-beaucoup-voient-encore-la-sante-au-travail-comme-un-cout_1671666/) [depuis 2017, les critères ergonomiques ne sont plus pris en compte, par exemple les contraintes posturales, le port répété de charges lourdes, l’exposition à des vibrations, ndlr]. Quant à la reconversion, elle est quasiment impossible pour ces travailleurs. C’est déjà très difficile quand on a atteint un certain âge et qu’on s’est investi dans une profession, c’est encore plus compliqué pour les métiers à forte pénibilité, souvent peu qualifiés et très focalisés sur quelques compétences. Beaucoup d’entreprises manquent de possibilités de reclassement pour leurs salariés devenus inaptes physiquement, certaines pratiquent même un turn-over assez important pour disposer d’une main-d’œuvre toujours fraîche.

**Quelles sont les professions qui comportent le plus de facteurs de pénibilité ?**

Toutes celles qui bouleversent les rythmes biologiques, c’est-à-dire beaucoup. Il y a notamment les métiers qui exposent les salariés à des activités physiques intenses ou des produits toxiques : les travailleurs du bâtiment cumulent ces facteurs, certains ouvriers également. Le risque de développer des pathologies cardiovasculaires ou articulaires est accru dans ces secteurs, et les produits chimiques engendrent des insuffisances respiratoires ou des cancers.

Le rythme de travail est aussi important : les horaires décalés (travail de nuit ou en trois-huit) désactivent les rythmes biologiques normaux. L’humain est un animal diurne, la nuit, nous devons dormir. Si on s’obstine à faire l’inverse, le coût physique est très important. La littérature scientifique va dans ce sens : les travailleuses de nuit, infirmières par exemple, ont statistiquement plus de risques de développer un cancer du sein que le reste de la population. Il y a aussi un lien statistique entre la durée hebdomadaire de travail et les accidents vasculaires cérébraux ou les crises cardiaques.

**Que représentent quelques mois de travail de plus pour la santé des travailleurs et travailleuses de ces métiers ?**

Chaque mois de travail supplémentaire compte. C’est physiologique : avec l’âge, les systèmes biologiques vieillissent et notre corps se remet moins. C’est aussi une question d’usure. Certaines pathologies apparaissent avec un temps de latence proportionnel au début de l’exposition. Autrement dit, plus on commence jeune, plus le corps va être fatigué rapidement. L’âge où un travailleur commence à développer des inaptitudes au travail dépend des individus et des métiers, mais par exemple dans le bâtiment – secteur qui cumule les risques articulaires, respiratoires, vertébraux – la question de leur maintien au travail se pose souvent dès qu’ils atteignent quarante ou quarante-cinq ans.

De fait, en partant plus tard à la retraite, ces travailleurs à risques vont mourir plus rapidement. Là encore, on le retrouve statistiquement : les inégalités sociales de santé sont énormes. Le taux de cancer des ouvriers ou techniciens est trois fois plus élevé que celui des cadres supérieurs. En moyenne, un homme ouvrier vit six ans de moins qu’un homme cadre.